



• En application de la réglementation en vigueur,
les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s)
dans les écoles de GOND-PONTOUVRE
doivent venir en Mairie
pour remplir un certificat d'inscription
ou télécharger le certificat d'inscription sur www.gond-pontouvre.fr
à partir du **23 avril 2018 jusqu'au 15 juin 2018**

- Il est rappelé, que celui-ci est obligatoire :
 - A l'entrée en Maternelle
 - A l'entrée en Élémentaire (CP)*(Pas d'inscription obligatoire du passage de la GS au CP à la Primaire du Treuil et du Pontouvre)*
 - Pour tout changement en cours de scolarité



- Pièces à fournir :
 - Copie du livret de famille
 - 1 justificatif de domicile
- Carnet de santé attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
 - 1 certificat de radiation en cas de changement d'école
 - Jugement en cas de séparation ou divorce
 - Attestation CAF ou MSA



Les bureaux de la Mairie sont ouverts :
* du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
de 13h30 à 17h



Gond-Pontouvre, le 30 Mars 2018

Le Maire,

G. DEZIER